



7 décembre 2016

Les élus du groupe au Département :

- **Hubert WULFRANC**, Conseiller départemental du canton de Saint Etienne du Rouvray, Maire de Saint Etienne du Rouvray, Président du groupe
- **Séverine BOTTE**, Conseillère départementale du canton de Saint Etienne du Rouvray
- **Sophie HERVÉ**, Conseillère départementale du canton du Havre III
- **Jean Paul LECOQ**, Conseiller départemental du canton du Havre III, Maire de Gonfreville l'Orcher

L'ombre ou le spectre, c'est selon, des François (Fillon et Hollande) planait sur les débats du Conseil départemental des 5 et 6 décembre. Mais, pour le groupe communiste et républicain du Front de Gauche, c'est surtout le nom de Guy-Môquet qu'il convenait d'invoquer pour faire échouer la décision prise par la droite de fermer ce collège du Havre-Caucraiuville. Sophie Hervé remettant notamment à cet effet au président du Département, les 4 pétitions signées dans ce quartier pour s'y opposer.

Plus globalement durant cette session, le groupe a plaidé pour que l'éducation soit une priorité absolue dans toutes les politiques publiques, « *il n'y a rien de plus urgent* », et pour que l'éducation spécialisée bénéficie enfin des moyens dont les éducateurs ont besoin pour conduire leurs missions d'intérêt général comme Hubert Wulfranc l'a demandé.

Le nouveau schéma Enfance-Famille, le soutien en faveur du logement pour les personnes défavorisées ou le budget 2017 ont également donné lieu à des interventions fortes de Séverine Botte, de Sophie Hervé, de Jean-Paul Lecoq et d'Hubert Wulfranc qui ont dénoncé les ravages des politiques libérales et appelé à « *une autre voie* » et à « *des choix en faveur des seinomars et non au profit des banques* ».

Une séance marquée par la création de la nouvelle agence de développement « Seine-Maritime Attractivité » au sein de laquelle le groupe a obtenu de siéger, Jean-Paul Lecoq souhaitant y porter le devoir d'ingérence de la puissance publique « *pour préserver le tissu industriel et ses emplois* ».

Enfin, profitant de plusieurs délibérations sur les routes, Jean-Paul Lecoq a présenté une proposition stratégique comportant l'intensification des démarches pour obtenir la réduction des péages autoroutiers, la suppression des péages des ponts, la modification du projet de contournement Est de Rouen et l'aménagement d'un axe routier adapté Ouest-Nord, Le Havre-Le Tréport.

Débats de politique départementale

Le premier débat de la matinée, à l'initiative du groupe communiste et républicain du Front de Gauche, avait pour thème la prévention spécialisée et la politique en faveur de la jeunesse, à l'heure du transfert de cette compétence à la Métropole rouennaise.

Après avoir rappelé son opposition à la loi sur la nouvelle organisation du territoire (NOTRe) débouchant sur ce transfert, Hubert Wulfranc a renvoyé la droite à ses contradictions : « *En 2013, lorsque l'exécutif socialiste du Département a divisé par deux le budget consacré aux associations chargées de la prévention spécialisée, décisions que notre groupe a combattu, vous aviez multipliés, fort opportunément, les mots durs pour dénoncer ce raboutage historique des moyens consacrés à la prévention. Les associations n'ont pas eu d'autres choix que de licencier près de la moitié de leurs personnels et d'abandonner certaines actions. Malgré ses cris d'orfraie, la droite arrivée aux responsabilités en 2015, n'a pas réhabilité les moyens consacrés à la prévention* ».

**Retrouvez toutes les interventions et résumés des interventions
des élus communistes et républicains du Front de Gauche au Département sur leur blog :
« departement.elus76.com »**

Regrettant que « *l'exécutif socialiste de la Métropole n'ait pas plus d'ambition que la droite départementale, puisqu'il se contente de reprendre en l'état la compétence et les budgets de la prévention spécialisée* », le président du groupe a brocardé les premières mesures d'austérité budgétaire qui ciblent la jeunesse et l'éducation : « *Les jeunes paient vos choix. Les bourses pour les collégiens ont été supprimées, le pass'culture fusionné avec le pass'sport, l'enveloppe globale consacrée au CRED a été réduite, la Dotation Globale de Fonctionnement des collèges diminuée, la fermeture du collège Guy-Môquet annoncée* ».

Une austérité qui s'étend au secteur de l'enfance, Hubert Wulfranc soulignant que « *l'IDEFHI est confronté à une situation budgétaire intenable. 30 emplois pourraient ainsi être supprimés dans l'Aide Sociale à l'Enfance et à l'enfance handicapée. 3 fermetures d'unités d'hébergements sont programmées* ».

Le deuxième débat de la matinée, à l'initiative du groupe de la droite et du centre, traitait de l'éducation.

Il avait pour objet de valoriser les politiques départementales en faveur de l'enfance, de l'éducation et de la jeunesse, mais surtout de fustiger les contradictions entre les politiques gouvernementales et les effets d'annonce. Pour le groupe socialiste, Didier Marie a défendu le bilan gouvernemental et Nadia Mezrar a mis en opposition « *deux visions différentes de l'école, l'une qui se base sur l'école publique, l'autre qui cherche à la livrer au secteur marchand* ». Jean-Paul Lecoq en a profité pour revenir sur la fermeture du collège Guy-Môquet en s'adressant directement au président : « **Les mots et arguments avancés par votre présidente de groupe dans son intervention pour lutter contre l'échec scolaire, soutenir la parentalité, l'équité des chances, tout cela est présent dans les arguments qui plaident pour le maintien du collège Guy-Môquet** ».

Le troisième débat, animé par Nicolas Rouly pour le groupe socialiste, avait pour objet les collaborations entre les départements normands et avec la Région.

Pour l'ancien président du Département, « *contrairement à ce qui avait été annoncé* » les changements de majorité ont entraîné « *non pas une amélioration* » dans les politiques publiques conduites, mais une « *cacophonie* » qui dessert le plus souvent la Seine-Maritime. Et de citer notamment la disparition du dispositif « 276 » ou la menace de rendre payant les bacs en raison de la position prise par le Département de l'Eure. Il s'est attaché à tourner en dérision le « G6 » annoncé par le président de Région. Pour Bertrand Bellanger, au nom de la majorité, ce qui compte avant tout « *c'est le pragmatisme et non la communication. Moins d'un an après la création de la nouvelle région Normandie, les collaborations sont pleinement opérationnelles et montent chaque jour en puissance* ».

Le dernier débat a porté sur le transfert de la compétence « Transport » du Département à la Région, à l'initiative de Dominique Métot pour le groupe des indépendants.

Plutôt d'ailleurs une série de questions s'adressant au président du Département sur les conséquences de ce transfert pour les transports scolaires, ceux des personnes handicapées, la ligne Transmanche, les bacs... Pour le président, la politique de transport scolaire et plus particulièrement sa tarification, à l'exception du transport des personnes en situation de handicap, « *échappe totalement aux départements et dépendront des décisions du Conseil régional* ». Le Vice-Président Bazille a rappelé pour sa part que les bacs restaient de compétence départementale, tout comme le lien Transmanche, deux sujets pour lequel « *le Département reste mobilisé* ».

Question orale sur le projet de contournement Est de Rouen

Ludovic Delesque, pour le groupe socialiste, a interpellé le Président Martin concernant la position prise par le président du Département de l'Eure qu'il juge « *de nature à bloquer le projet de contournement Est de Rouen* ». Après que Jean-Paul Lecoq se soit vu refuser « *de compléter la question* », au motif des dispositions du règlement intérieur, le Président Martin a répondu que « *ce projet est soutenu par tout le Conseil départemental de Seine-Maritime à l'exception du groupe communiste* », avant de reconnaître que « *la position prise par le Département de l'Eure qui assujettit son financement à la gratuité* » doit être discutée « *dans le cadre du bouclage du plan de financement* ». Pour Jean-Paul Lecoq qui est intervenu tout de même, **il s'agit là « d'un coup de pouce inattendu » à ce que les élus communistes et républicains du Front de Gauche réclament.**

Schéma Départemental Enfance-Famille 2016-2020

Le nouveau schéma départemental de soutien à l'enfance et à la famille pour les 4 prochaines années, a donné lieu à un soutien du groupe, accompagné toutefois d'un message clair invitant la droite « *à mettre ses actes en cohérence avec ses mots* ». Message délivré par Sophie Hervé : « **Nous voyons une incohérence à établir ici le genre de constat étayé comme celui figurant dans cette délibération, à afficher une ambition forte,**

et légitime du reste, à vouloir agir contre ces conséquences sanitaires et sociales du libéralisme d'un côté, et, de l'autre, à faire campagne pour soutenir des politiques qui ne feront que les accroître... Fort de ce constat documenté sur l'urgence sanitaire et sociale, nous y voyons la même contradiction à vouloir privilégier un désendettement dogmatique accéléré plutôt que de renforcer les moyens dédiés à nos missions de solidarité et d'accompagnement des familles ».

Avec un amendement adopté pour renforcer l'information sur le droit à l'IVG, le schéma a été voté à l'unanimité malgré l'abstention du groupe socialiste.

Plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées sur la période 2017/2022

Le plan d'actions s'inscrivant dans la continuité des précédents a bénéficié du soutien du groupe qui a néanmoins émis deux réserves par Sophie Hervé : « *Les moyens mis à disposition ne correspondent plus à l'expansion des besoins de la population qui subit de plein fouet la dureté de la crise économique à l'œuvre. Il ne sera pas possible de faire plus avec moins, ou avec autant. Pour faire plus, il faut plus* ».

Avant de poursuivre : « **Dans notre département, la production de logement ne correspond pas à la demande. Le coût des logements entraîne des loyers trop élevés. Un T3 ou un T4 à 700 € par mois hors charges, ce n'est pas possible ! La taille des logements est également inadaptée. On le sait, mais pour des raisons de rentabilité des opérations, on continue de sortir des T3/T4 alors qu'il faut produire des T5 ou des T6. Même chose pour les jeunes couples que l'on met en T3 faute de T2 suffisants. Cela donne un loyer plus cher, ou alors une fuite vers les bailleurs privés** ». Puis Sophie Hervé s'est arrêtée sur la question de la prévention des expulsions : « *Il faut travailler plus et mieux en matière de prévention des expulsions locatives* ».

Dans sa réponse, André Gautier, Vice-Président, a admis qu'il y avait « *des marges de progression sur le Fonds de Solidarité Logement* », mais que le Département « *progresses sur ce dispositif* ». Enfin, il a indiqué que le Département « *se refuse de pénaliser les communes qui ne respectent pas le nombre de logements sociaux mais se propose de les encourager* ». Le rapport a été adopté à l'unanimité.

Politique départementale en faveur du logement et de l'habitat, fondée sur les compétences du Département, solidarité sociale et solidarité territoriale

A l'occasion de la délibération portant sur la politique de soutien au logement et à l'habitat, le groupe, sur proposition d'Hubert Wulfranc, s'est vu rejeter un amendement relatif à la partie consacrée au soutien des opérations nouvelles de renouvellement urbain (ANRU) et visant à acter le financement des projets relatifs aux copropriétés dégradées. Toutefois ce refus a été qualifié par le président de « *position d'attente le temps d'en étudier l'impact complet* ». Plus globalement, la délibération a confirmé l'intervention du Département pour soutenir le logement social et le logement privé à vocation sociale. L'ensemble des élus, à l'exception des élus socialistes, ayant dénoncé au passage « *la cure d'amaigrissement* » imposé au dispositif ANRU, le prochain programme n'ayant pas grand-chose de commun avec le précédent en matière de financement et d'ambition.

Transfert des compétences « Prévention spécialisée » et « Fonds d'aide aux jeunes » du Département à la Métropole rouennaise

Le transfert des compétences relatives à la Prévention spécialisée et le Fonds d'aide aux jeunes, rendu nécessaire par la loi portant sur la nouvelle organisation du territoire (NOTRe), a été voté à l'unanimité par le Conseil départemental.

Maintien du co-financement des véhicules minibus pour les clubs sportifs

Héritage de l'ancien dispositif « 276 ça roule », le financement pour l'acquisition de véhicules minibus pour les clubs sportifs a fait l'objet d'une adoption à l'unanimité, le groupe socialiste s'étant abstenu. L'intervention du Département est fixée à 30%, à parité avec celle de la Région, le solde étant à la charge de l'association.

Sectorisation sur la commune du Havre : fermeture du collège Guy-Môquet au Havre et nouvelle sectorisation vers les collèges Jules-Vallès et Eugène-Varlin

La fermeture du collège Guy-Môquet a fait l'objet d'une délibération dont la présentation a aussitôt été suivie d'un long plaidoyer du groupe par Sophie Hervé, Jean-Paul Lecoq y étant revenu à plusieurs reprises. Énonçant un à un les arguments appuyant son maintien, elle a demandé au Conseil « **d'annuler cette décision afin de rester en phase avec les attentes et besoins des habitants de Caucriauville et de**

garantir les meilleures conditions d'enseignement pour les jeunes concernés. Une décision aberrante d'autant qu'elle ne s'accompagne pas d'un projet alternatif garantissant qu'elle pourrait, le cas échéant, déboucher sur une quelconque amélioration des conditions de vie sociale et de scolarité dans ce quartier ».

Sophie Hervé a ensuite remis au président l'ensemble des « pétitions organisées spontanément, sans compter les mobilisations sur les réseaux sociaux et dans le quartier avec notamment les opérations collège-mort organisées la semaine dernière ». Avant d'appeler la majorité à retirer cette délibération : « **Il y a pire que de faire une erreur, c'est de s'entêter à la mettre en œuvre** ».

Pour la droite et le Vice-Président Nicolas Bertrand cette fermeture se justifie par des locaux devenus inadaptés et une fréquentation trop faible, refusant « *de les sanctuariser pour des considérations sociales ou culturelles* ». Plus globalement, il a fait le constat qu'il existe « *trop de collèges en Seine-Maritime* » par rapport aux élèves. La délibération finalement adoptée par la droite et les élus indépendants, **le groupe a annoncé qu'il allait saisir « Madame la Préfète pour que l'Etat ne valide pas cette décision contraire à l'intérêt des habitants de ce quartier et en particulier des collégiens et futurs collégiens ».**

RD 925 - Aménagement Le Havre et Fécamp et stratégie en matière de déplacements

Profitant de la délibération portant sur l'aménagement de la RD 925 entre Le Havre et Fécamp, Jean-Paul Lecoq a proposé au Conseil départemental de retenir plusieurs orientations stratégiques pour la politique en faveur des déplacements.

Après avoir salué le présent projet, Jean-Paul Lecoq est revenu sur le bilan considérable des aménagements routiers réalisés. Un bilan qu'il estime toutefois tempéré par les péages : « *L'efficacité de tous ces investissements se trouve contrariée par une politique de taxation excessive. Je dénonce les stratégies des gestionnaires du réseau autoroutier qui, par les tarifs prohibitifs qu'ils pratiquent en dehors de toute considération d'intérêt général, sont responsables de reports de trafic nuisant sur les axes secondaires* ».

Saluant à ce sujet « *les prises de position et initiatives conduites par notre collègue Bazille à ma demande auprès de la SAPN et des collectivités partenaires pour obtenir la gratuité du péage scandaleux d'Epretois sur l'A29 pour les habitants et les salariés de la Pointe de Caux* », Jean-Paul Lecoq a pointé la responsabilité de l'Etat qui « *pour des considérations budgétaires de courte vue, a bradé le réseau autoroutier à des multinationales qui n'ont que faire des gens et de nos territoires, seules comptant à leur yeux les plus-values qu'ils peuvent réaliser à partir du racket qu'ils opèrent* ».

Il en a conclu que « **cette sur-taxation des autoroutes devient un problème sérieux aux multiples conséquences, y compris pour les budgets déjà contraints des collectivités, priées à leur frais, de devoir gérer les conséquences des reports des trafics** ». Jean-Paul Lecoq a donc demandé d'« *agir sur ces barrières de péages* » cela lui semblant « *autant indispensable que d'investir dans les aménagements du réseau routier parallèle* ».

Toutefois, il a constaté concernant le futur contournement « *controversé* » de Rouen, que « **ce mauvais projet institue encore, au-delà de ces aspects inacceptables pour les populations et communes de l'Est de la Métropole rouennaise, de nouvelles barrières de péages.** Ces péages seront inéluctablement, comme ils le sont sur l'A29 et l'A150 de nouveaux handicaps aux circulations. On se tire encore une balle dans le pied. Il s'agirait enfin de tirer les enseignements des erreurs passées ».

Puis Jean-Paul Lecoq a plaidé pour que les orientations stratégiques de la Seine-Maritime favorisent les liaisons Ouest-Nord : « *En plus de l'action contre les péages, travailler dans la durée à l'aménagement d'un réel axe routier adapté Le Havre-Le Tréport, pouvant se connecter ensuite au réseau autoroutier sur l'A16 à l'Est du Tréport est une nécessité* ».

Dans sa réponse le Vice-Président Bazille a confirmé son intention de poursuivre ses démarches en vue de l'expérimentation de la gratuité de la section Le Havre / Epretois sur l'A29 mais a rappelé qu'« *elle a un coût : 30 millions d'euros et qu'elle est conditionnée à la participation financière des collectivités locales concernées* ». La délibération a été adoptée à l'unanimité. Les élus du groupe socialiste et du groupe des indépendants étant restés silencieux lors de ces débats routiers.

Transfert de la compétence transport à la Région

Le transfert de la compétence transport du Département à la Région, imposé par la loi (NOTRe) a donné lieu à une critique soutenue de la part de Jean-Paul Lecoq contre une loi qui « *éloigne les centres de décision* » et génère une « *perte de proximité* ». La Région « *c'est plus haut et plus loin des réalités, s'agissant ici de décider des transports scolaires les plus adaptés et de leurs tarifs* ».

Le Vice-Président Bazille a regretté pour sa part « *cette perte de compétence* ». Pour le groupe socialiste, Nicolas Rouly a soutenu ce transfert et les objectifs de la loi NOTRe. Transfert finalement voté à l'unanimité, seul le groupe communiste et républicain du Front de Gauche s'étant abstenu.

Personnel du Département - Mise en oeuvre d'une garantie Prévoyance

La mise en oeuvre d'une prévoyance pour les agents du Département a permis à Séverine Botte d'émettre une suggestion : « *Adressez cette délibération à Monsieur Fillon tellement elle vient contredire, dans les faits, les contre-vérités qu'il véhicule et qu'il se propose pourtant d'appliquer avec zèle en cas d'élection. Les fonctionnaires ne travailleraient pas assez et pas assez longtemps paraît-il, ils en auraient encore sous la semelle pour gratter un peu plus ! Dans une collectivité aussi conséquente que la nôtre, la réalité c'est quoi ? Chaque année, près d'un agent sur vingt se retrouve privé de la moitié de sa rémunération suite à un arrêt de maladie. Statistiquement, trois populations sont tout particulièrement exposées à ce risque : les femmes dans les périodes entourant les maternités, les agents vieillissants, les agents ayant déjà été malades* ».

Sur la délibération, Séverine Botte a indiqué que le groupe « *la votera car elle vise à agir contre la précarité, mais nous ne la voterons pas les yeux fermés. D'abord parce que ce filet de protection dixit le rapport ne saurait reposer sur les seules collectivités. Ensuite parce qu'il convient que ce dispositif soit discuté et établi d'un commun accord avec les représentants élus des agents départementaux. Je rappellerai pour finir que les agents, comme notre collectivité employeur, payent déjà des cotisations pour financer des garanties de protection sociale. Leur faire bénéficier de ces garanties en cas de souci, c'est un juste droit* ».

Plan pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire 2017-2018

Au terme des dispositions réglementaires issues de la loi relative aux droits et obligations des fonctionnaires, 105 agents du Département sont actuellement éligibles à la titularisation au sein de la collectivité dans le cadre d'une sélection professionnelle. Or, sur 105 agents éligibles à une titularisation, seuls 26 agents seront susceptibles d'être titularisés au regard du quota fixé par le Département.

Une situation inacceptable pour le groupe communiste et républicain du Front de Gauche exprimée par Séverine Botte qui a annoncé que le groupe « *s'abstiendra pour dénoncer vos orientations en matière de gestion des effectifs tout en permettant néanmoins aux 26 agents concernés de pouvoir bénéficier potentiellement d'une mesure de titularisation* ».

Dotation de garantie de reversement du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle 2016 : Répartition aux collectivités défavorisées

Un groupe de travail a été constitué pour examiner les modalités d'évolution des critères de répartition du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle versé aux communes de Seine Maritime considérées « défavorisées ». Un fonds de près de 26 millions à répartir en 2016 entre les communes du département. Ce groupe a émis un certain nombre de propositions de critères de répartitions qui, selon le groupe communiste et républicain du Front de Gauche par la voix de Séverine Botte, « *ont fait très largement consensus en son sein et ce, malgré la diversité politique de ses membres. Les critères proposés permettent une meilleure prise en compte de la situation économique et sociale des territoires considérés. Des communes à la population relativement pauvre qui étaient jusqu'à présent exclues du bénéfice de ce fonds sont ainsi susceptibles d'y émarger pour la première fois* ». Le groupe a voté cette délibération tout en regrettant « *la diminution de 20% de ce fonds inscrite au projet de loi de finances 2017 de l'Etat* ».

Création de Seine-Maritime Attractivité (SMA) / évolutions / perspectives

La nouvelle agence en charge du développement, « Seine-Maritime Attractivité », née de la fusion du Comité Départemental du Tourisme, de Seine-Maritime Expansion et de l'Agence Technique Départementale a été officialisée par le Conseil départemental avec le soutien du groupe communiste et républicain du Front de Gauche qui a, malgré tout, fait état d'« *un manquement évident dans ses objectifs* ».

Jean-Paul Lecoq en a expliqué les raisons : « *Il nous semble indispensable que notre nouvelle agence puisse être clairement mandatée pour intervenir dans le domaine de la sauvegarde et du développement de notre tissu industriel, et de ses emplois. Et en particulier lorsque ceux-ci sont menacés, non pas par des difficultés économiques liées au marché, à la demande, mais par des stratégies patronales, boursières et actionnariales visant à accroître les marges et les plus-values au détriment de l'emploi. La recherche d'alternatives pour mettre en échec ces stratégies néfastes n'est pas une question de compétence, c'est un devoir public et une question de volonté politique* ».

La demande a été ignorée, Jean-François Bures pour la majorité se contentant de rappeler « *les liens étroits que la nouvelle agence assurera avec les entreprises* ». **Néanmoins, le groupe a obtenu un siège parmi les représentants du Département au sein de la nouvelle agence. Jean-Paul Lecoq y siègera donc pour « porter en permanence le soutien à l'emploi et à la sauvegarde du tissu industriel ».** La délibération a été adoptée à l'unanimité.

Budget 2017

L'analyse du budget 2017 est revenue, pour le groupe, à Jean-Paul Lecoq qui a soumis d'entrée « *une équation simple dans l'attente d'une réponse claire* » : « **Si dans votre budget annuel, vos ressources baissent et que dans le même temps vos dépenses incompressibles augmentent, et que malgré tout vous choisissiez cette période de disette pour bloquer des sommes considérables en faveur du désendettement (20 millions), où allez-vous chercher l'équilibre budgétaire ?** ».

Jean-Paul Lecoq a alors invité la droite « *à assumer ses choix et contribuer ainsi à redonner de la valeur à la parole publique, de la clarté au débat public. Dites-nous franchement que l'objectif purement comptable de réduction dogmatique de la dette et de diminution des services publics vous conduit à renier, les uns après les autres, les moyens du service public départemental, comme les contenus de nos politiques publiques* ».

Puis il a dénoncé les premières mesures prises au détriment de l'éducation, des services d'incendie et de secours, la suppression de postes de fonctionnaires « **60 postes prévus en 2017** ». Sans oublier les sommes considérables dédiées au désendettement : « *Dans cette séquence de crise à durée indéterminée, il ne nous semble pas que le désendettement accéléré soit une priorité, dès lors qu'il vient percuter les attentes et les besoins fondamentaux des seinomarins. 20 millions de plus, chaque année, pour rembourser les banques, ce sont 20 millions de moins pour les habitants, les associations, les communes, le carnet de commande des entreprises* ».

Il a enfin dressé un constat alarmant sur le faible niveau d'investissement du Département : « *Je veux à nouveau tirer la sonnette d'alarme sur la baisse de nos investissements : - 15,3 %, soit 29,2 millions en moins pour construire, bâtir, rénover, équiper et soutenir l'emploi. Des dépenses réelles d'investissement hors dette qui sont passées de 340 Millions en 2008 à 161,8 Millions en 2015* ».

En conclusion, pour le groupe, le constat est sans appel : « **Vous conveniez dans vos orientations budgétaires le mois dernier que « le Département doit continuer à traiter la souffrance sociale de nos concitoyens et à accompagner l'aménagement et l'animation des territoires ».** **Ce projet de budget 2017 a visiblement perdu de vue cet impératif, dans un contexte où l'urgence sociale se fait sentir dans de nombreux domaines et nécessite plus de République et de soutien collectif et solidaire, dans l'action sociale, l'aide à l'enfance, l'éducation notamment. Nous nous y opposerons** ».

Dans sa présentation le Vice-Président Lemonnier a annoncé un budget probablement en déséquilibre l'année prochaine « *si l'Etat ne change pas ses politiques en direction des collectivités locales* » et a mis en cause la sincérité du budget 2017 de l'Etat. En réponse à Jean-Paul Lecoq, tout en lui reconnaissant « *une constance certaine dans ses positions* », il s'est défendu de « *tout désendettement accéléré, rappelant que le désendettement est de 7 %* ».

Le Président Martin a fait état pour sa part de sa conviction que le gouvernement « *veut la peau des départements* ». Le budget 2017 a été adopté avec les voix de la droite et des indépendants.

Prochaine Séance : le mardi 28 mars 2017

Retrouvez l'ensemble des interventions des élus communistes et Républicains :
sur le site de l'ADECER 76
www.elus76.com
sur le blog des conseillers départementaux communistes et républicains / front de gauche
<http://departement.elus76.com>

Ou
Demandez-les au groupe communiste du Conseil Départemental

Pour recevoir ce « En Direct » par courriel :

Inscrivez vous auprès de : sebastien.giard@seinemaritime.fr
ou au 02.35.62.99.80

Pour ne plus recevoir, désinscrivez vous auprès de :
sebastien.giard@seinemaritime.fr

Pour contacter le Groupe Communiste et républicain, Front de Gauche :

☎ 02.35.62.99.80

✉ hubert.wulfranc@seinemaritime.fr